

# Délibération du conseil municipal du 03 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le 03 mars à 18h30 le conseil municipal de Ménesqueville, légalement convoqué, s'est réuni en salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique CAHAGNE, Maire.

**Présents** : messieurs LEBEL Jean-Claude, FOURE Cyrille, LELIEVRE Olivier, PERIER Cédric, CAHAGNE Dominique et mesdames LETAILLEUR Catherine, STALIN Samya.

**Pouvoir** : PICARD Bastien à LEBEL Jean-Claude, FERET Béatrice à CAHAGNE Dominique.

**Nombre de membres** :

en exercice 10

présents 08

votants 10

**Secrétaire de séance** : Alain BRIDONNEAU

**IDENTIFICATION**

N° Dossier Technique : 496800

Maître d'oeuvre: Cedric CHAMPION

Commune: MENESQUEVILLE

Chantier : RUE PLANCHE BOTTE TR2

**Travaux SIEGE RUE PLANCHE BOTTE TR2** (N° Dossier Technique : 496800)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, et d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **44 500.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **15 833.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

Fait et délibéré le 03 mars 2026

Envoyé en préfecture le 06/03/2026  
Reçu en préfecture le 06/03/2026  
Publié le 2026/03  
ID : 027-212703961-20260303-2026\_01-DE

A Ménesqueville

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

